

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°22-2020-189

CÔTES-D'ARMOR

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2020

Sommaire

D	irection Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bretagne /		
	22-2019-10-28-001 - Décision en date du 28 Octobre 2020 de fermeture définitive du débit		
	de tabac N° 2200031J sis 20, Place du 9 Avril 1944 - 22160 CALLAC (1 page)	Page 3	
Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET			
	22-2020-11-02-008 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Ange		
	HELLOCO - Commune de PLOUGUENAST-LANGAST (1 page)	Page 5	
	22-2020-11-02-002 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Claude LE		
	BORGNE - Commune de TRELIVAN (1 page)	Page 7	
	22-2020-11-02-003 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Daniel		
	GESBERT - Commune de SAINT-RIEUL (1 page)	Page 9	
	22-2020-11-02-001 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Jacques		
	ROUX - Commune de ST-JACUT-DE-LA-MER (1 page)	Page 11	
	22-2020-11-02-009 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Joseph		
	COLLET - Commune de TREVÉ (1 page)	Page 13	
	22-2020-11-02-015 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Philippe		
	WEISSE - Commune de QUEMPERVEN (1 page)	Page 15	
	22-2020-11-02-014 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à Mme Chantal		
	DELUGIN - Commune de TREMEVEN (1 page)	Page 17	
	22-2020-11-02-005 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Daniel		
	DAVAÏ - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC (1 page)	Page 19	
	22-2020-11-02-013 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Gérard		
	LE TILLY - Commune de TREVÉ (1 page)	Page 21	
	22-2020-11-02-012 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Guy		
	FLAGEUL -Commune de TREVÉ (1 page)	Page 23	
	22-2020-11-02-006 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Robert		
	TURUBAN - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC (1 page)	Page 25	
	22-2020-11-02-004 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à Mme LE		
	GRAVET-DAVAÏ Marie-Claire - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC (1 page)	Page 27	
	22-2020-11-02-010 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjointe à Mme		
	Françoise POMMERET - Commune de TREVÉ (1 page)	Page 29	
	22-2020-11-02-011 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjointe à Mme		
	Louisette LE MERRER - Commune de TREVÉ (1 page)	Page 31	
	22-2020-11-02-016 - Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-honoraire à M.		
	Joseph LE VÉE - Commune de PLAINTEL (1 page)	Page 33	
P	Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des ressources humaines et des moyens		
	22-2020-11-04-001 - arrêté du 04 novembre 2020 portant délégation de signature à M.		
	Julien HINARD, chef de cabinet du préfet des Côtes d'Armor (2 pages)	Page 35	

Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bretagne

22-2019-10-28-001

Décision en date du 28 Octobre 2020 de fermeture définitive du débit de tabac N° 2200031J sis 20, Place du 9 Avril 1944 - 22160 CALLAC





Décision de fermeture définitive du débit de tabac n° 2200031J sis 20, Place du 9 avril 1944 22160 CALLAC

Le directeur régional des douanes et droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37,

Considérant le Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.du fonds de commerce géré par Madame PERRIN Véronique, SNC PERRIN, auquel était annexée la gérance d'un débit de tabac, publié au BODACC A -N° 197 Annonce n° 2507 du 09 octobre 2020, l'absence de présentation de successeur par le mandataire judiciaire et la radiation du registre du commerce du siren 483 469 722 publiée au BODACC B - N° 201 Annonce n° 402 du 15 octobre 2020

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n° 2200031J sis 20, Place du 9 avril 1944 22160 CALLAC à compter du 15 octobre 2020.

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des côtes d'Armor pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

A Rennes le 28 octobre 2020
Pour le directeur interrégional des douanes
de Bretagne-Pays de Loire,
par délégation,
Le directeur des douanes
de Bretagne,

signé par Pascale BURONFOSSE-BJAÏ

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BRETAGNE 8, Cours des Alliés BP 40433 35004 RENNES CEDEX

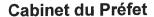
Site Internet: www.douane.gouv.fr

22-2020-11-02-008

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M.

Ange HELLOCO - Commune de

PLOUGUENAST-LANGAST





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 18 septembre 2020 de M. le Maire de Plouguenast-Langast, sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de M. Ange HELLOCO, ayant exercé la fonction de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal des communes de Plouguenast et de Plouguenast-Langast;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: M. Ange HELLOCO, ancien maire de la commune de Plouguenast-Langast, est nommé maire honoraire.

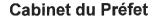
Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-002

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Claude LE BORGNE - Commune de TRELIVAN





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 10 août 2020 de Mme le Maire de Trélivan sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de M. Claude LE BORGNE, ayant exercé la fonction de maire de la commune de Trélivan ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: M. Claude LE BORGNE, ancien maire de la commune de Trélivan, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Dinan sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

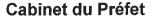
Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

NEV. 2020

22-2020-11-02-003

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Daniel GESBERT - Commune de SAINT-RIEUL





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 27 août 2020 de M. Daniel GESBERT sollicitant la distinction de maire honoraire en sa faveur, ayant exercé la fonction de maire de la commune de Saint-Rieul ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: M. Daniel GESBERT, ancien maire de la commune de Saint-Rieul, est nommé maire honoraire.

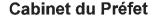
Article 2: Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thiery MOSIMANN

22-2020-11-02-001

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Jacques ROUX - Commune de ST-JACUT-DE-LA-MER





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 6 août 2020 de M. le maire de Saint-Jacut-de-la-Mer sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de Jacques ROUX, ayant exercé la fonction de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer;

ARRÊTE:

Article 1er: M. Jacques ROUX, ancien maire de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Dinan sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

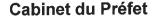
Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

NOV. 2020

22-2020-11-02-009

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Joseph COLLET - Commune de TREVÉ





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 23 septembre 2020 de Mme le Maire de Trévé, sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de M. Joseph COLLET, ayant exercé la fonction de maire de la commune de Trévé :

ARRÊTE:

Article 1er: M. Joseph COLLET, ancien maire de la commune de Trévé, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Requeil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le 0 2 NOV. ZUZU

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-015

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à M. Philippe WEISSE - Commune de QUEMPERVEN



Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 5 octobre 2020 de M. Philippe WEISSE, sollicitant la distinction de maire honoraire en sa faveur, ayant exercé la fonction de maire et de conseiller municipal de la commune de Quemperven;

ARRÊTE:

Article 1°: M. Philippe WEISSE, ancien maire de la commune de Quemperven, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Lannion sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Z NOV. 2020

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-014

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire à Mme Chantal DELUGIN - Commune de TREMEVEN





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit

Vu la demande du 24 septembre 2020 de Mme Chantal DELUGIN, sollicitant la distinction de maire honoraire en sa faveur, ayant exercé la fonction de maire, d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la commune de Tréméven;

ARRÊTE:

Article 1er: Mme Chantal DELUGIN, ancien maire de la commune de Tréméven, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et Mme la sous-préfète de Guingamp sont chargées de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

0 2 NOV. 2020

Thierry MOSIMANN

Place du général de Gaulle BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

22-2020-11-02-005

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Daniel DAVAÏ - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 26 août 2020 de M. le Maire de Caouennec-Lanvézéac sollicitant la distinction d'adjoint au maire honoraire en faveur de M. Daniel DAVAÏ, ayant exercé la fonction de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac ;

ARRÊTE :

Article 1er: M. Daniel DAVAÏ, ancien adjoint au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac, est nommé maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Lannion sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

2 Nov. 2020

22-2020-11-02-013

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Gérard LE TILLY - Commune de TREVÉ





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans :

Vu la demande du 23 septembre 2020 de Mme le Maire de Trévé, sollicitant la distinction d'adjoint au maire honoraire en faveur de M. Gérard LE TILLY ayant exercé la fonction d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Trévé;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: M. Gérard LE TILLY, ancien adjoint au maire de la commune de Trévé, est nommé maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

0 2 NOV. 2020

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-012

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Guy FLAGEUL -Commune de TREVÉ





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans :

Vu la demande du 23 septembre 2020 de Mme le Maire de Trévé, sollicitant la distinction d'adjoint au maire honoraire en faveur de M. Guy FLAGEUL ayant exercé la fonction d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Trévé;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: M. Guy FLAGEUL, ancien adjoint au maire de la commune de Trévé, est nommé maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-006

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à M. Robert TURUBAN - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans:

Vu la demande du 26 août 2020 de M. le Maire de Caouennec-Lanvézéac sollicitant la distinction d'adjoint au maire honoraire en faveur de M. Robert TURUBAN, ayant exercé la fonction de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac ;

ARRÊTE:

Article 1er: M. Robert TURUBAN, ancien adjoint au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac, est nommé maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Lannion sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

0 2 NOV.

Place du général de Gaulle BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

22-2020-11-02-004

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjoint à Mme LE GRAVET-DAVAÏ Marie-Claire - Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC



Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans;

Vu la demande du 26 août 2020 de M. le Maire de Caouennec-Lanvézéac sollicitant la distinction d'adjoint au maire honoraire en faveur de Mme Marie-Claire LE GRAVET-DAVAÏ, ayant exercé la fonction de conseillère municipale et d'adjointe au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac !

ARRÊTE:

Article 1er: Mme Marie-Claire LE GRAVET-DAVAÏ, ancienne adjointe au maire de la commune de Caouennec-Lanvézéac, est nommée maire-adjointe honoraire.

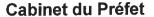
Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor et M. le sous-préfet de Lannion sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-010

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjointe à Mme Françoise POMMERET - Commune de TREVÉ





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 23 septembre 2020 de Mme le Maire de Trévé, sollicitant la distinction d'adjointe au maire honoraire en faveur de Mme Françoise POMMERET, ayant exercé la fonction d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la commune de Trévé;

ARRÊTE:

Article 1er: Mme Françoise POMMERET, ancienne adjointe au maire de la commune de Trévé, est nommée maire-adjointe honoraire.

Article 2: Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

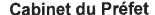
Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

2 NOV. 2020

22-2020-11-02-011

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-adjointe à Mme Louisette LE MERRER - Commune de TREVÉ





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 23 septembre 2020 de Mme le Maire de Trévé, sollicitant la distinction d'adjointe au maire honoraire en faveur de Mme Louisette LE MERRER ayant exercé la fonction d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la commune de Trévé;

ARRÊTE :

Article 1^{er}: Mme Louisette LE MERRER, ancienne adjointe au maire de la commune de Trévé, est nommée maire-adjointe honoraire.

Article 2: Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-02-016

Arrêté préfectoral conférant l'honorariat de maire-honoraire à M. Joseph LE VÉE - Commune de PLAINTEL





Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans:

Vu la demande du 8 septembre 2020 de M. le Maire de Plaintel, sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de Joseph LE VÉE, ayant exercé la fonction de conseiller municipal, d'adjoint au maire et de maire de la commune de Plaintel :

ARRÊTE:

Article 1er: M. M. Joseph LE VÉE, ancien maire de la commune de Plaintel, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Brieuc, le

Thierry MOSIMANN

22-2020-11-04-001

arrêté du 04 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Julien HINARD, chef de cabinet du préfet des Côtes d'Armor



Liberté Égalité Fraternité Préfecture

Direction des ressources humaines et des movens

Arrêté portant délégation de signature à M. Julien HINARD, Chef de cabinet

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- **VU** le décret du 5 septembre 2019 nommant Mme Hélène CROZE, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor ;
- **VU** le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 relatif aux attributions et compétences du Cabinet du Préfet ;
- VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Hélène CROZE, Sous-préfète, Directrice de cabinet du Préfet des Côtes d'Armor :

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE:

- <u>ARTICLE 1er</u> Délégation permanente est donnée à M. Julien HINARD, attaché principal d'administration de l'Etat, Chef de cabinet, à l'effet de signer :
 - toutes pièces administratives et correspondances courantes (à l'exception des arrêtés, ordres de réquisition),
 - les mandats de paiement, mémoires et toutes pièces comptables.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CROZE, Souspréfète, Directrice de Cabinet, délégation de signature est donnée à M. Julien HINARD, pour les matières suivantes :

- les dérogations d'ouverture tardive des débits de boissons :
- les autorisations ou les refus concernant des armes de toute catégorie (acquisition, détention, port, transport), la délivrance des cartes européennes d'armes à feu, les autorisations ou les refus de port d'arme des policiers municipaux, les autorisations ou les refus d'acquisition et de détention d'armes des collectivités territoriales, les arrêtés de saisie et de restitution d'armes, les autorisations ou les refus d'ouverture de commerces d'armes, les autorisations de ventes aux enchères et pour la bourse aux armes.
- ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien HINARD, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par Mme Emmanuelle PAUTRAT, attachée d'administration de l'Etat.
- ARTICLE 3 Délégation permanente est donnée à Mme Martine JEUNEMAITRE et à Mme Gaëlle GRANDROQUES, secrétaires administratives, à l'effet de signer toutes pièces administratives et correspondances courantes (à l'exception des arrêtés, ordres de réquisition, mandats de paiement et mémoires).
- ARTICLE 4 L'arrêté du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Julien HINARD, Chef de cabinet, est abrogé.
- ARTICLE 5 La Sous-préfète, Directrice de cabinet et le Chef de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à SAINT-BRIEUC, le NOV. 2020

Thierry MOSIMANN